

CARTE 11

Pêche en ESTUAIRE et des poissons migrateurs

En GDCSL
Arrêtés du 06/05/2009 et du 30/12/2024
Pêche de la grande alose et de l'alose feinte
Arrêté du 18/01/2023
Pêche de la lamproie marine
Arrêté n°9 du 04/01/2022
Pêche du saumon atlantique
Source : CNSP (modifié)

- grande alose : interdiction totale
  alose feinte : ouverture du 01/01 au 15/05
  lamproie marine : interdiction totale
  saumon atlantique : interdiction totale

Estuaire de la Gironde
Arrêtés du 03/04/2023 et 30/12/2024 pour l'estuaire de la Gironde et son embouchure
Source : CRPMEM - CNSP

- Interdiction de la pêche du maigre (art. 11)*

Zone 1 - pêche du maigre interdite du 1er avril au 30 juin
Zone 2 - pêche du maigre interdite du 1er mai au 30 juin

- Pêche du maigre encadrée (art. 10)
- Estuaire et embouchure de la Gironde (art. 1)
- Limite transversale de la mer (LTM) pour l'Estuaire de la Gironde en deçà de laquelle la licence CMEA est obligatoire pour exercer

Darse du Verdon
Arrêté préfectoral rendant obligatoire la Délibération n°03 du 27/11/2006 - Source : AGLIA

- Limitation du nombre de navires

Poissons migrateurs - Talmont-sur-Gironde
Arrêté n°283 du 17/11/1994 - Source : AGLIA

- Interdiction sauf ligne tenue à la main

Adour
Arrêté du 24/03/2025

- grande alose, alose feinte, lamproie marine : interdiction totale
  saumon atl. et truite : pêche sous conditions

Pêche interdite
Source : OFB/SHOM

- Règles de pêche entre Tarnos et Capbreton
- Coffre du centre d'essai des Landes
- Pose d'engins fixes de pêche interdite (ZMFR)
- Pêche interdite
- Dérogation pour les filets droits

Limites maritimes - Source : SHOM

- Frontière maritime
- Limite des 24 milles (Zone contigüe)
- Limite des 12 milles (mer territoriale)
- Limite régionale

1:1 200 000 EPSG 3857 - Septembre 2023 + MAJ 2025

0 15 30 MN

Service Layer Credits: Esri, Garmin, GEBCO, NOAA NGDC, and other contributors